



## Colocation, sous-location, problème de caution

Par **chloe3922**, le **22/03/2010** à **17:12**

Bonjour,

Voici assez brièvement la situation dans laquelle je me trouve : Je suis arrivée dans une colocation, les démarches administratives n'étaient encore pas réalisées car je débarquait à Lyon, il me fallait un appartement tout de suite et les contrats allaient être réalisés par l'agence (d'après mes colocataires).

Au bout de deux jours, alors que l'agence n'avait pas encore reçu mon dossier, l'ancienne colocataire débarque et se dispute violemment avec les filles restantes, et déclare qu'elle veut récupérer sa caution. Les filles me disent de lui faire un chèque, que les cautions se passent de colocataires en colocataires lors de la rédaction de l'avenant. Je fais le chèque...

Une semaine plus tard, j'apprends qu'une des filles n'est pas sur le bail alors qu'elle est dans l'appartement depuis 5 mois (l'agence avait pourtant son dossier, mais n'a pas réalisé les papiers !). Une dispute éclate entre les deux filles, et celle qui n'est pas sur le bail prend toutes ses affaires et quitte l'appartement ! La troisième (seule sur le bail) décide alors de poser son préavis et partir aussi...

Ma situation aujourd'hui : j'ai donné une caution à une ancienne colocataire et j'ai quitter l'appartement car je n'ai pas les moyens de payer un loyer divisé seulement en deux. L'agence ne me connaît pas.

Ai-je la moindre chance de récupérer d'une façon ou d'une autre ma caution ?

Merci de votre aide

Par **fabienne034**, le **22/03/2010** à **18:05**

BONJOUR,

oui envers la personne à qui vous avez payé car elle a ou aura le remboursement

de l'agence,

pour tout savoir sur la colocation :

<http://www.fbls.net/COLOCATION-DROIT.htm>

Par **fabienne034**, le **22/03/2010** à **18:11**

BONJOUR,

oui envers la personne à qui vous avez payé car elle a ou aura le remboursement

de l'agence,

pour tout savoir sur la colocation :

<http://www.fbls.net/COLOCATION-DROIT.htm>